M. Dupuy, président du Conseil. — Je crois que vous le tirez de la Commission ; ceux qui veulent voter l'amendement de M. de Villebois-Mareuil ne pourront voter le texte de la Commission.

M. Mendel, doyen des plus âgés. — Je demande que le vote de la Commission soit adopté par ces mots : « Le reste sans modification ».

M. Zévaès. — Ce mot a 21 voix de majorité, bien compris les bulletins qui ont été volés ! (Interruptions sur de nombreux bancs.)

M. Rabier, président. — Votre impression est évidemment partagée par vos amis.

Elle ne sera pas à l'*Officiel*. (Appl.)

Les 6e et 7e sont votés à mains levées.

L'ensemble de l'article 3 est ensuite adopté par 341 voix contre 142.

L'article 4 vise les rôles nominatifs à établir pour la perception de l'impôt en ce qui concerne les revenus autres que ceux des capitaux mobiliers.

Il est adopté à mains levées.

Il en est de même pour l'article 5, relatif à l'établissement et à la perception des taxes afférentes aux revenus des capitaux mobiliers.

L'article 6 établit le taux de l'impôt pour les revenus des diverses catégories.

M. Caillaux. — Le gouvernement, d'accord avec la Commission, demande à la Chambre de renverser cet article.

L'article est réservé.

L'article 7 est ainsi conçu :

« L'impôt sur le revenu des propriétés bâties est établi conformément aux dispositions des lois des 8 août 1885 (art. 35), 8 août 1890, 31 juillet 1890 (art. 2) et 16 avril 1906, en tant qu'elles visent la contribution foncière.

Il porte sur toutes les propriétés bâties, à l'exception de celles qui remplissent la triple condition : 1° d'appartenir à l'Etat, aux départements, aux communes ou aux établissements publics ; 2° d'être affectées à un service d'utilité générale ; 3° d'être improductives de revenus. »

M. Perroche discute les dispositions de l'article.

Avant la réforme établie par la loi de 1885, frappait sur la propriété bâtie et l'impôt sur la propriété non bâtie étaient tous deux inégaux de répartition.

Depuis cette réforme, l'impôt sur la propriété bâtie est devenu impôt de quotité.

Aujourd'hui, le projet en discussion va remettre les deux impôts sur le même pied, en faisant deux impôts de quotité.

Il n'y a donc pas de raison de les établir d'après un système différent.

De l'article 10 porte que la valeur locative des propriétés non bâties, ainsi que la désignation des contenances par nature de culture et par lieux-dits des immeubles sont déterminées par le contrôleur des contributions directes assisté du percepteur, du maire et de cinq classificateurs propriétaires fonciers.

Je demande que, pour l'établissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu des propriétés bâties, la règle soit la même.

Ce dernier serait de contribuable des garanties qui lui assurent justice.

M. Caillaux. — Le système actuel pour la propriété bâtie n'a donné lieu qu'à de très rares réclamations.

Celui que propose M. Perroche entraînerait des complications.

Ailleurs, l'amendement ne pourrait entrer en vigueur que lorsqu'on procédera à la révision décennale.

Je demande à son auteur de l'ajourner jusqu'au moment où il pourra être utilement discuté.

M. Perroche. — Il serait, me semble-t-il, préférable de renvoyer l'amendement à la Commission qui, s'il était nécessaire, le remaînerait au point. (Très bien !)

L'amendement est pris en considération et renvoyé à la Commission.

La suite du débat est remise à une séance ultérieure.

LA RÉINTEGRATION DE M. JOSEPH REINACH

M. Zévaès demande de remettre à vendredi la discussion du projet de réintégration de M. Joseph Reinach et de certains officiers de réserve et de l'armée territoriale, et de continuer la discussion du budget de l'impôt sur le revenu.

Mais la Chambre décide de maintenir son ordre du jour précédemment fixé : on discutera donc demain le projet sur la réintégration.

La séance est levée à 4 heures.

L'INCIDENT BERTEAUX-MENDEL

MM. Georges Leygues et Marcel Ribière, témoins de M. Berteaux, ont revendiqué pour leur client la qualité d'offensé, soutenant que celui-ci avait été injurié avant de frapper. Dans ces conditions, l'incident leur a paru ne comporter aucune suite.

Les témoins de M. Georges Mendel, MM. Huart et Chichet, ont nié que l'ancien chef de cabinet de M. Clémenceau ait été l'insulteur, et ont offert de soumettre l'affaire à un arbitrage, ce que MM. Leygues et Ribière ont refusé.

Dans ces conditions, les poursuivants ont été amenés à adresser à ces témoins une lettre dans laquelle il dit : « C'est lui (M. Berteaux) qui m'a fait appeler dans un groupe de députés et qui, après s'être permis de douter de ma parole, s'est le premier livré à des voies de fait. Au reste, j'étais déjà gratifié depuis quelques jours des propos injurieux et menaçants de M. Berteaux quand j'ai été de sa part l'objet d'une agression. »

Dans une autre lettre adressée à un journal, M. Mendel fournit ce renseignement :

« Dès que la mesure prise à l'égard de MM. Favre et Jérôme Lévy fut connue, je suis allé trouver M. le président de la Chambre, je l'ai mis au courant de ce qui s'était passé, et je lui ai dit que j'étais prêt, s'il voulait bien me faire l'honneur de servir d'arbitre, à fournir des explications à tout député qui en solliciterait ; mais il ne s'en est trouvé aucun dans ce cas. »

D'autre part, M. Jérôme Lévy, désireux, même trop, de se consacrer comme autrefois à la propagande socialiste unifiée, vient d'écrire à M. Cruppi pour lui remettre sa démission de chef-adjoint de son cabinet.

Enfin, M. Favre adresse aux journaux des lettres ridicules, où il essaye de faire prendre au sérieux sa falote personne.

ÉCHOS DU SÉNAT

LA LIQUIDATION DES CONGRÉGATIONS

La quatrième Commission d'enquête a examiné hier les dossiers d'un certain nombre de liquidations terminées en 1903 et notamment de celles des Bénédictines de Bouvigny (Allier), des Sœurs du Saint-Sacrement de Saint-Remi de Provence (Bouches-du-Rhône), des Norbertines de Bonlieu (Drôme), des Sœurs Carmélites de Montélimar, des Sœurs Trinitaires déchaussées de Marseille, des Sœurs de Notre-Dame Auxiliatrice de Don Bosco de Marseille et des Visitandines de Nice.

Ces liquidations sont parmi les moins importantes et ne soulèvent pas de difficultés, bien que plusieurs scientifiquement aient été demandés à leur sujet.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

M. Cavinet, président de la Commission des retraites ouvrières, a convoqué pour mercredi prochain MM. Clemenceau, Caillaux et Viviani.

Au Conseil des ministres de demain, le gouvernement arrêtera les propositions à soumettre à la Commission.

LE DOSSIER SUR LA LIQUIDATION DE LA CHARTREUSE

Au sujet de ce dossier et des demandes qui lui ont été adressées par la Commission d'enquête, le gouvernement a publié la note suivante :

« Le ministre des Finances a écrit, le 5 mars 1906, au président de la Commission d'enquête sur la liquidation des Congrégations pour dire qu'il était prêt à soumettre à la Commission non pas seulement les deux pièces réclamées et qui, détachées de l'ensemble du dossier, pourraient ne pas donner la physionomie exacte de l'affaire, mais « le dossier tout entier ». Il a, en même temps, fait connaître qu'il désirait l'apporter lui-même à la Commission, afin de donner toutes les explications qui lui paraissent utiles et de répondre à toutes les questions qui pourraient lui être posées. »

A la suite de cette note, M. Combes a demandé communication de l'ensemble du dossier.

ELECTIONS

ELECTION LÉGISLATIVE DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand (2e circ.). — Inscrits : 15 856 ; votants : 19 400. — MM. Fabre, maire de Vic-le-Comte, rad., 9 627 voix ; Cournol, avocat, lib., 8 654 ; Parassola, soc. unifié, 1 947 ; Louis Cluzet, rad. soc., 1 551. (Ballottage.)

Il s'agissait de remplacer M. Guyot Dessaigne, radical, ancien garde des sceaux, décédé.

ELECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL

Canton de Thuir (Pyrénées-Orientales). — Inscrits : 4 231 ; votants : 1 708. — MM. Marty, maire radical de Thuir, 1 302 voix élu, Puiol rép. mod., 403 voix.

Canton de Prades (Pyrénées-Orientales). — Inscrits : 3 905 ; votants : 3 682. — MM. le docteur Arrous, rad.-soc., 1 947 voix élu ; Aconat, rad., 136 voix ; Petit, soc., 685 voix.

Canton d'Alger. — M. Moubé, indép., est élu par 1 294 voix contre 1 142 à M. Sorpaggi, rad.

ELECTIONS AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Dijon (canton Est). — Inscrits : 5 411 ; votants : 3 236. — MM. E. Midaut, lib., 1 270 voix, élu ; Marx, rad., 1 607.

Bourgogne (Marne). — M. Emile Bergé, libéral, a été élu par 1 644 voix contre 1 462 à M. Larue, radical. Il s'agissait de remplacer un radical.

COMPARAISON

En présence des membres de la Commission administrative de l'hospice d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), présidés par M. Ligeron, maire, conseiller général du canton de Flavigny, a eu lieu la remise d'une médaille d'honneur décernée par le gouvernement à Sœur Angélique, Fille de la Charité de Saint-Vincent de Paul, en récompense de ses longs et bons services. Cette vénérable religieuse est âgée de 82 ans et attachée à l'hôpital d'Alise depuis quarante ans.

Sur la proposition du citoyen Soujet, député socialiste, maire de Crosne, la Commission administrative de l'hôpital a décidé la laïcisation de cet établissement.

LA NEUTRALITÉ DE L'ÉCOLE

Les pères de famille du canton de Lagnieu (Ain) viennent de fonder une association qui mentionne l'*Officiel* d'aujourd'hui, dans le but d'assurer la neutralité religieuse à l'école.

Nous sommes heureux de voir s'étendre l'heureux mouvement qui, depuis quelque temps, s'affirme dans ce sens.

Les citoyens, en usant des droits que leur donne la loi pour obtenir que la conscience et la foi de leurs enfants soient respectées, ne font que remplir leur devoir.

Le monument de Courrières

Hier a eu lieu à Billy-Montigny l'inauguration du monument élevé à la mémoire des victimes de la catastrophe de Courrières. De nombreuses délégations et délégations se sont rendues en cortège au cimetière.

La remise du monument a été faite par un délégué. M. Tournay a répondu et M. Basly, député, a prononcé un discours.

Après avoir fait allusion à l'enquête de la Commission parlementaire des mines, l'orateur a déclaré que l'affaire de Courrières ne doit pas être considérée comme définitivement close.

Les conférences de Notre-Dame

M. le chanoine Janvier a repris dimanche le cours de ses conférences à Notre-Dame de Paris, et, dès le premier jour, malgré les difficultés d'une heure que tout le monde désirerait voir changées, il a retrouvé groupé autour de sa chaire, avide de sa parole, admirablement attentif, l'immense auditoire qui emplit les vastes nefs et dont la seule présence témoigne hautement en quelle estime l'élite des catholiques parisiens tient la personne et l'enseignement du prédicateur.

Le sujet traité cette année complète l'exposé, abordé au Carême dernier, de la doctrine catholique sur le vice et le péché.

L'éminent orateur étudie les effets, les formes, les remèdes du mal moral et, dès sa première conférence, il a magistralement révélé, avec des considérations infiniment élevées et en même temps, suivant la coutume de l'apôtre de Notre-Dame, riches de conclusions pratiques, les ravages du péché dans l'ordre de la vie physique.

M. le chanoine Janvier sait à quel point nous partageons, en constatant le succès de ses conférences de Notre-Dame, la joie de son cœur d'apôtre et la satisfaction que ne peut manquer de lui causer la pensée du bien accompli dans les âmes par le zèle de son éloquente parole.

REUNIONS ET CONFERENCES

Ligue patriotique des Françaises

Le Havre. — Mme Bourgaret a parlé du devoir familial et du devoir social ; M. Gerber de la Franc-Maçonnerie. Un millier de personnes assistaient à cette réunion qui a été clôturée par un concert.

Action libérale populaire

Marne. — A Fontaine-Denis, M. Lachambre a fait une conférence très appréciée sur le sujet suivant : « Pourquoi ne sommes-nous pas représentés ».

Jeunesse catholique

Deux-Sèvres. — Au cercle catholique de Niort une nombreuse assistance a applaudi M. Jean de la Coste Lareymondie et M. Fontant, dans leurs discours sur l'union des catholiques contre la Franc-Maçonnerie.

Catholicisme et action sociale

Pas-de-Calais. — Hier, à Aire-sur-la-Lys, 600 personnes ont applaudi, avec grand enthousiasme, la conférence de M. Paul Parsy, sur : « l'Eglise et le progrès ».

LES CONGRÈS DE GANNAT

Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Un Congrès catholique régional s'est tenu dimanche à Gannat sous la présidence de Mgr Lobbedey. Il était organisé par la Fédération des œuvres et le dévoué archiprêtre, M. Marchand.

A la messe de 11 heures, 2 000 assistants ont entendu un magnifique sermon de Mgr Lobbedey. Un défilé impressionnant s'est ensuite déroulé avec la fanfare Saint-Pourçain en tête, dans les rues noires d'une foule sympathique. Le déjeuner a réuni 759 hommes.

A 2 heures a eu lieu une réunion d'étude. L'organisation catholique par les Comités cantonaux et paroissiaux a été acceptée et les bases en ont été posées immédiatement pour quatre cantons. Le rapport de M. Georges Milcent sur les associations agricoles a été très applaudi.

A 3 heures du soir s'est tenu une assemblée générale. La salle était comble. On a entendu une conférence de M. le chanoine Ardant sur la « Presse », discours de M. Mathivon, avocat à Riom, sur les devoirs des catholiques. Les orateurs ont été très goûtés et applaudis. La séance s'est terminée par des projections cinématographiques.

On a compté 1 000 hommes parmi les congressistes. Ce beau succès produit une impression profonde dans le pays. C'est une excellente journée pour l'organisation catholique.

Aujourd'hui lundi, la journée est consacrée aux œuvres de femmes.

Ce deuxième Congrès est des plus réussis. On compte plus de 700 congressistes. Il y a eu messe à 9 heures, puis séance d'études, rapport et discussions sur le catéchisme volontaire et les œuvres postscolaires. Ce soir on parlera des œuvres de femmes et de jeunes filles et de la presse. Succès complet dénotant un grand mouvement pour les œuvres.

LES OBSÈQUES DU LIEUTENANT POL BOULHAUT

La croix de la Légion d'honneur

Les obsèques du lieutenant Boulhaut ont été une magnifique manifestation de patriotisme.

Dès 8 h. 1/2 affluaient à la gare de Lyon, du côté de l'arrivée, des soldats, des officiers qui, spontanément, avaient tenu à assister à la cérémonie de la remise, sur le cercueil du lieutenant Pol Boulhaut, des insignes de chevalier de la Légion d'honneur.

Pendant ce temps arrivaient incessamment des couronnes en très grand nombre, et le corbillard venait se ranger dans la cour où un détachement du 24e de ligne, commandé par un lieutenant, s'apprêtait à rendre les honneurs.

Il était 9 heures moins quelques minutes lorsque le cercueil, porté par dix hommes, apparut dans la cour de la gare et fut hissé sur le char.

A ce moment, le capitaine Petelat, au nom du ministre de la Guerre, vient épingler, sur les franges du cercueil, la croix de la Légion d'honneur.

Aussitôt, le détachement du 24e rendit les honneurs, et le cortège se forma en excellent ordre.

Le cortège

Nous avons remarqué, quand défilait le cortège, les couronnes offertes par la ville de Verdun, par le colonel et les officiers du 4e tirailleurs et par les officiers du 4e zouaves, celle du ministère de la Guerre, celle du Conseil municipal, des groupes libéraux du quartier Rochechouart, etc.

Puis venait le corbillard, où l'on avait placé sur le cercueil du lieutenant Pol Boulhaut, recouvert du drapeau tricolore, son dolman et son képi bleu-ciel des tirailleurs algériens ainsi qu'une croix et une couronne trouvées à Casablanca, par les soldats du malheureux officier, avec les fleurs du pays.

Le détachement du 24e de ligne, l'arme basse, encadrait le corbillard.

Le deuil était conduit par M. Bartillier, beau-père du défunt et par M. l'abbé Boulhaut et M. H. Boulhaut frères du héros.

Aux côtés de M. Bartillier, dont la douleur faisait peine à voir, marchaient Paul Déroulède, Marcel Habert et Henri Galli. Le général Prévost, représentant le ministre de la Guerre, ainsi que le capitaine Petelat, le capitaine de Chambrun, représentant le gouverneur militaire de Paris, M. Guiard, secrétaire d'ambassade, représentant M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, M. Fantin, représentant M. Clémenceau, venaient ensuite.

La Ligue des patriotes était représentée non seulement par tous ses chefs, mais aussi par la plupart de ses commissaires.

Le cortège s'est acheminé vers l'église Notre-Dame de Lorette, en suivant l'itinéraire suivant : rue de Lyon, boulevards Richard-Lenoir, Voltaire et Magenta, rue Lafayette.

Partout, la foule s'était massée, profondément respectueuse, et saluait avec une visible émotion les restes mortels du jeune héros.

A Notre-Dame de Lorette

M. le curé de Notre-Dame de Lorette, entouré de tout son clergé, attendait le cortège au seuil de l'église toute resplendissante de lumières et déjà emplie d'une assistance extrêmement nombreuse.

Après la levée du corps, la messe fut chantée en plain-chant harmonisé sous la direction de M. Bedouin, maître de chapelle. La maîtrise a exécuté le *Miserentur* de Demanne et le *Pie Jesu* de Stradella.

Au cimetière

A l'issue de la cérémonie religieuse, le cortège va au cimetière Montmartre.

Là, des discours sont prononcés.

Le général Prévost prend le premier la parole.

D'une voix très émue, il fait l'éloge funèbre du mort, et termine en s'écriant :

Lieutenant Paul Boulhaut, je m'agenouille devant votre cercueil.

Après le général Prévost, un camarade de promotion du héros, le lieutenant Wach, rappelle les premières années qu'ils passèrent côte à côte à Saint-Cyr.

Le lieutenant-colonel Rousset, conseiller général de Verdun, où est né le lieutenant Boulhaut, prononce une allocution au nom des Verdunois.

Il retrace la brillante carrière du jeune officier et termine en disant :

« Lieutenant Pol Boulhaut, la ville de Verdun est fière de vous compter parmi ses morts glorieux. Une des rues de notre ville portera votre nom ; et si, plus tard, un des enfants de notre ville, en passant dans cette rue, demande : Qui était le lieutenant Pol Boulhaut ? on lui répondra : C'était un brave ! »

A ce moment, l'émotion est à son comble. Les officiers et les membres civils pleurent.

Paul Déroulède prononce ensuite un vibrant discours.

Il dit que si chacun doit donner quelques années de sa vie à la patrie, l'officier, lui, lui doit tous les instants de sa vie. Ce sont les immuables sentinelles de la patrie.

Il retrace ensuite la carrière de Pol Boulhaut qui demande à partir pour le Maroc.

« Pas plus que lui, dit-il, pas plus que ceux qui le virent partir, pas plus que nous tous, nous ne nous demanderons pourquoi il est mort si loin de la mère-patrie encore, que l'on pense un premier moment qu'il l'avait vu tomber du côté de Sedan face à l'ennemi. »

Paul Déroulède parle alors longuement du mariage, et il compare la cérémonie d'il y a six mois à l'église Notre-Dame de Lorette à la cérémonie d'aujourd'hui.

Et, s'adressant à la veuve, il lui dit : « Pol Boulhaut est un héros, c'est votre seule consolation ! Et pour vous, citoyens de Verdun, Pol Boulhaut sera votre gloire ! »

Le grand patriote termine par des mots :

— La soulle de la patrie est fait des désirs soupirs des héros, tels que celui-ci !

A ce moment, du cercueil : « Vive la patrie ! Vive l'armée ! » se fait entendre.

Le foule se dirige émue vers le cercueil où a eu lieu l'inhumation.

LE SÉQUESTRE CONDAMNÉ

Le tribunal de Senlis vient de rendre un jugement condamnant le séquestre à restituer aux héritiers de M. Alexandre Platier un titre de rente de 200 francs légué par ce dernier à charge de messes et d'entretien du culte à la Fabrique de l'église de Verberie. Le séquestre devra payer aussi les coupons échus depuis le 15 décembre 1903 et les frais.

LE MARIAGE DU PRINCE DE BULGARIE

En réponse au démenti publié par la cour de Reuss, l'archevêque de Bamberg annonce qu'il publiera les lettres du prince de Bulgarie dans lesquelles ce dernier déclare lui-même qu'il n'a contracté qu'un seul mariage religieux, à savoir le mariage catholique à Cobourg.

Une victime d'un boursier devant le jury de la Seine

Audiences des 9 mars 1908

M. Jean Caroli, qui comparaît, aujourd'hui, devant la Cour d'assises de la Seine, sous la grave accusation d'assassinat, est un homme de 51 ans, marié, père de deux enfants, auquel, jusqu'à l'an dernier, on n'avait eu aucun reproche à faire.

Ancien maroquinier, il avait été entraîné à des opérations de bourse par un banquier actif, M. Benoist-Lévy, 132, rue de Rivoli, et avait perdu plus de 50 000 francs.

Comme il restait débiteur de 40 000 francs, M. Benoist-Lévy lui fit signer, pour cette somme, des billets échelonnés jusqu'en 1911 ; de plus, il avait exigé une lettre dans laquelle son débiteur s'engageait à s'acquitter, dans la mesure du possible, au cas où une succession viendrait à lui échoir.

M. Caroli rédigea la lettre.

Le 11 avril 1907, cette missive fut lui, il se rendit, vers 11 heures du matin, à la Banque.

Apercevant M. Benoist-Lévy derrière les guichets, il lui demanda quelques minutes d'entretien. Le banquier le fit passer dans son cabinet particulier. A peine là, M. Caroli sortit de ses poches deux revolvers chargés chacun de cinq cartouches, et, des deux mains, il fit feu jusqu'à épuisement des balles ; puis les employés accourant, il s'écria :

— Il m'a ruiné ; je me suis vengé ; maintenant, on peut m'arrêter.

Cependant, M. Benoist-Lévy râlait, mortellement blessé — six balles l'avaient atteint — et il expirait une heure plus tard.

A l'audience

Les débats de cette affaire sont indiqués au rôle pour deux audiences. Ils sont présidés par M. le conseiller Franqueville.

M. l'avocat général Peyssonnié occupe le siège du ministère public.

Me Henri Robert est au banc de la défense.

La veuve de la victime s'est constituée partie civile, par l'organe de Me André Mesle.

D. — Pourquoi, le 11 avril, lorsque vous vous êtes présenté à la banque de M. Benoist-Lévy, avez-vous demandé à parler personnellement à celui-ci ?

R. — Comme, après avoir perdu 56 000 fr. dans sa maison, je restais son débiteur de 40 000 fr., il avait exigé de moi une lettre par laquelle je m'engageais à m'acquitter au cas où ma femme aurait recueilli la succession de son père.

Je voulais lui parler de cette lettre et lui donner les raisons pour lesquelles je ne pouvais la lui remettre.

D. — Que s'est-il passé dans le bureau de M. Benoist-Lévy ?

R. — Nous nous sommes assis, et la conversation s'est engagée au sujet de cette lettre.

Je lui ai dit que j'étais perdu et que j'avais l'intention de me suicider. Je lui ai même dit que j'avais sur moi deux revolvers à cet effet, et que j'allais me tuer dans ses bureaux pour que l'on sût qu'il était l'artisan de ma ruine.

Cette résolution ne le toucha pas du tout. Je lui dis alors que c'était parce qu'il avait fait de la contre-partie qu'il m'avait ruiné.

A ce mot de contre-partie, il s'est levé, disant : « Ah ! vous voulez me faire poursuivre pour contre-partie ! » Il s'est dirigé vers la porte ; je l'ai suivi et, malheureusement, indigné, exaspéré par cette attitude, j'ai sorti mes revolvers et j'ai tiré.

D. — Oui, vous aviez un revolver à chaque main, et vous avez tiré jusqu'à ce que les deux armes aient été complètement déchargées.

R. — C'est possible. J'ai tiré, j'étais sourd ; je ne sais exactement ce que j'ai fait.

Ce drame a duré en tout à peine trente secondes. J'étais venu pour me tuer, mais les réponses de M. Lévy m'ont exaspéré ; elles m'ont fait perdre tout sang-froid. J'étais dans la situation d'une personne qui, ne pouvant plus discuter, se met à frapper.

D. — Pourquoi, si vous étiez venu chez M. Benoist-Lévy avec l'intention de vous suicider, aviez-vous apporté deux revolvers ?

R. — Pour ne pas me manquer, j'avais l'intention de placer le canon de chacune des armes des deux côtés de la tête.

D. — Vous venez d'indiquer les circonstances du drame, passons aux motifs.

R. — Les motifs, vous les connaissez.

M. Benoist-Lévy m'avait entraîné à des opérations de bourse, m'y avait même poussé en évitant de me demander une couverture, puis il m'avait ruiné en faisant, à mon détriment, de la contre-partie.

D. — Au cours de l'instruction, un expert a été nommé, M. Verscojos, qui a conclu en substance que du 20 mars 1905 au 31 décembre 1907, vous aviez perdu 55 166 fr. 85 et payé 25 672 francs. L'expert a constaté que toutes les opérations antérieures au 6 février 1907 ont été exécutées par votre victime par voie de contre-partie. Mais lorsque le crime a été commis, vous n'aviez pas la preuve qu'il y avait eu contre-partie.

R. — J'en avais l'intuition ; j'en étais certain.

D. — Si vous croyiez que M. Benoist-Lévy avait commis des irrégularités, ou même des délits à votre préjudice, vous n'aviez qu'à le poursuivre.

R. — Je ne me suis pas fait toutes ces réflexions ; j'étais aveuglé, perdu, sans volonté.

Me Henri Robert ajoute : « La contre-partie est de l'escroquerie ; or, M. Benoist-Lévy était un contre-partiste. »

L'interrogatoire roule ensuite sur les opérations de bourse effectuées par M. Caroli sur les conseils de M. Benoist-Lévy.

L'accusé explique que ce banquier le poussait à la « consommation » uniquement parce qu'il était contre-partiste.

— Plus je perdais, dit-il, plus il gagnait. Son verbalement, soit par son journal, il me poussait, en effet, à jouer à la hausse, lui, au contraire, jouait à la baisse. Il encaissait ainsi tout ce que je perdais.

D. — Pourquoi, selon vous, la contre-partie est-elle de l'escroquerie ?

R. — Parce qu'elle consiste à faire passer l'argent de la poche du client dans celle du banquier et parce que lorsque celui-ci est un contre-partiste au lieu d'être un conseiller, il escroque le client en le poussant aux mauvaises opérations.

D. — Votre passé est honorable et aujourd'hui, vous êtes accusé de meurtre.

R. — Je le déplore, je le regrette ; malheureusement, j'avais perdu la tête.

Après une suspension d'audience, on entend les témoins.

LES ESPIONS DE TOULON

Le tribunal correctionnel de Toulon a remis son jugement à huitaine.

ROME

Par dépêche de notre correspondant particulier :

Mgr Fuzet à Rome

Il y a trois jours, le journal *Italie* commentait avec sa malignité ordinaire le retard apporté dans l'audience de Mgr Fuzet, archevêque de Rouen.

L'explication du retard apporté à l'audience de Mgr Fuzet est bien simple. Aussitôt arrivé à Rome, l'archevêque de Rouen est tombé malade, et son audience, qui était fixée au 26 février, a dû être reculée pour ce motif, comme je vous l'ai annoncé et comme l'ont dit les journaux catholiques français il y a huit jours déjà.

Comme il a été dit, Mgr Fuzet a été reçu par le Pape aussitôt qu'il a pu sortir. Il sera reçu à nouveau mardi ou mercredi prochain.

Il s'est déclaré très satisfait de ses entrevues avec le Pape et les principaux dignitaires de la cour pontificale.

La bonne presse à Besançon

(Par dépêche de notre envoyé spécial)

Ce fut un magnifique succès, hier dimanche, pour la bonne presse, à Besançon. Le Comité de la *Croix* et le Comité noéllistes s'étaient réunis pour l'organisation d'un concert-conférence qui devait être présidé par S. G. Mgr Dubert Petit, archevêque de Besançon. Près d'un millier de personnes avaient envahi la vaste salle Saint-Joseph. Mgr l'archevêque, légèrement indisposé, avait délégué officiellement MM. les vicaires généraux pour le remplacer à cette présidence. Plus de 30 prêtres, chanoines, archiprêtres et curés les entouraient.

M. le Dr Gaudron a ouvert la séance par une courte allocution sur les moyens pratiques de s'intéresser à la bonne presse.

M. Goetghebeur, délégué de la *Croix* de Paris, a pris ensuite la parole. Après avoir fait acclamer le nom de Mgr l'archevêque par toute l'assistance, il a, dans un énergique discours, montré les devoirs des catholiques à l'heure présente envers la bonne et la mauvaise presse. Après lui M. l'abbé Louvot, directeur du Comité, a prononcé un émouvant plaidoyer en faveur de la diffusion à Besançon.

La partie récréative, interprétée par les jeunes noéllistes, a été des mieux réussies. Le chant de la *Noëllette* a terminé cette belle fête.

Lundi matin 9 et Mardi une importante réunion de dames. Après une nouvelle conférence de M. Goetghebeur, le Comité a décidé de lancer une sérieuse propagande de Croix.

NOS ANNIVERSAIRES

Bon Cœur de Marie, soyez mon salut !

Mme du Verrier de Bouizat, 87 ans, à Poitiers. — Mme Rivière, née Augustine Tourneux, 79 ans, à Durtal (Maine-et-Loire). — M. Auguste Darrel, 69 ans, à Senlis, oncle de Mgr Corneyllie, dévoué de la *Croix* de Paris, a pris ensuite la parole. Après avoir fait acclamer le nom de Mgr l'archevêque par toute l'assistance, il a, dans un énergique discours, montré les devoirs des catholiques à l'heure présente envers la bonne et la mauvaise presse. Après lui M. l'abbé Louvot, directeur du Comité, a prononcé un émouvant plaidoyer en faveur de la diffusion à Besançon.

La partie récréative, interprétée par les jeunes noéllistes, a été des mieux réussies. Le chant de la *Noëllette* a terminé cette belle fête.

Lundi matin 9 et Mardi une importante réunion de dames. Après une nouvelle conférence de M. Goetghebeur, le Comité a décidé de lancer une sérieuse propagande de Croix.

NOS AMIS DÉFUNTS

Bon Cœur de Marie, soyez mon salut !

Mme du Verrier de Bouizat, 87 ans, à Poitiers. — Mme Rivière, née Augustine Tourneux, 79 ans, à Durtal (Maine-et-Loire). — M. Auguste Darrel, 69 ans, à Senlis, oncle de Mgr Corneyllie, dévoué de la *Croix* de Paris. — Mme Marquetous, en religion Sœur Marie du Saint-Rosaire, de l'Ordre de Saint-Joseph de Cluny, à 50 ans, à l'hospice de Crèvy-en-Valois (Oise), dont elle était supérieure. — M. l'abbé Lège, 54 ans, à Bonnet (Seine-et-Oise). — Mme Edgar Loos, née Jeanne Aubert, 34 ans, à Paris. — Mme Victoire Dourell, veuve du baron Henry de Bavre, 90 ans, à Boulogne-sur-Mer. — M. le chanoine Eugène Macaire, archiprêtre de Rambouillet, 68 ans. — M. Fabbé X.-B. Pouzier, 82 ans, à Chef-Boutonne, où il a exercé le ministère 72 ans. — Mme Vve Chavent, 84 ans, à Lyon.

FIANÇAILLES

On recommande aux prières de nos lecteurs les fiançailles du comte H. d'Aigneaux avec Mlle de Beaucourt.

INFORMATIONS DU SOIR

L'ÉLECTION DE CLERMONT

Au ministère de l'intérieur, on déclare que c'est par erreur qu'on a annoncé qu'il y avait ballottage dans l'élection législative qui a eu lieu hier dans la 2e circonscription de Clermont-Ferrand.

Les suffrages exprimés s'élèvent à 19 608, la majorité absolue est de 9 804.

M. Antoine Fabre, maire de Vic-le-Comte, radical, ayant obtenu 9 627 voix, serait élu.

D'autre part, un télégraphe de Clermont-Ferrand :

La vérité est que si l'on n'est au nombre des suffrages exprimés, M. Fabre est élu. Mais pour obtenir ce chiffre de suffrages exprimés, on a ajouté un certain nombre de bulletins portant les noms des candidats qui n'avaient pas fait la déclaration de candidature exigée par la loi. Et on s'est demandé si cette opération était régulière. Le cas sera soumis à la Commission de recensement, qui se réunira jeudi prochain.

RENFORTS POUR LE MAROC

Marseille, 9 mars. — Le gouvernement vient d'affréter deux navires pour le transport de troupes, de chevaux et de matériel de guerre à Casablanca. Ce sont l'*Ionie*, de la Compagnie Paquet, et le *Neustria*, de la Compagnie Cyprien Fabre.

L'*Ionie* quittera notre port mercredi soir, pour Bonône et Bizerte, afin d'embarquer des sous-officiers et soldats, 31 officiers et 170 chevaux ainsi que du matériel de guerre. Le *Neustria* partira ce soir pour Bône et Oran et y prendra 634 officiers et soldats, 265 chevaux, des approvisionnements et du matériel de guerre.

Toulon, 9 mars. — Le *Casseval* a appareillé ce matin pour le Maroc, où il emporte les sommes nécessaires au payement des équipages de la division Philibert.

Mgr Henry, évêque catholique de Downand-Connor, en Irlande, est mort subitement hier soir à Belfast, à l'âge de 60 ans, tandis qu'il présidait un concert spirituel.

Souakim, 9 mars. — Le bruit court que les Bédouins ont attaqué, près de Médina, des pèlerins égyptiens.

Il y aurait eu dix soldats tués ; et un canon aurait été enlevé aux Egyptiens.

Ces derniers auraient été forcés de se retirer à Médina.

FEUILLETON DU 10 MARS 1908 — 10 —

Le château de Pontinès

Gilles regardait Folhavoine avec surprise :

— Qu'avez-vous donc ? fit-il. Etes-vous malade ?

— Pas le moins du monde, je me porte à merveille et j'ai une idée excellente, géniale. Nous serons ce soir chez Satanas et même avant.

— Comment cela ?

— Le chapelain nous y conduira.

— Le chapelain... c'est une idée en effet. Mais il ne voudra pas.

— Certes, si vous lui demandez poliment. Mais je m'en charge. Sourire, amenez-moi le prisonnier.

Sourire s'empressa d'obéir.

— Je crains que vous ne perdiez votre temps, Folhavoine, murmura Gilles. Le vieux singe aura peur des représailles de ses compagnons et ne consentira jamais.

— Ne craignez rien ; il n'aura pas le choix. Ah ! vous voilà, Monsieur le chapelain, car tel est, m'a-t-on dit, votre titre. Sourire, mettez-le debout contre cet arbre. Monsieur le chapelain, j'ai le regret de vous annoncer que le moment est venu d'exécuter la sentence prononcée, à votre endroit, par M. de Pontinès. Vous vous en souvenez ? J'ai cru m'apercevoir qu'elle n'était pas de votre goût, à la façon dont vous traitiez mon ami Gilles lorsque la Providence m'a conduit à son secours. Les rôles ont changé depuis. Je le regrette pour vous ; mais, il n'y a pas d'autre solution. Holà, valets, quel est celui qui vient saigner Monsieur le chapelain ?

— Moi, Moussou, si vous voulez ? fit Marco en s'avançant. Ze le ferai avec plaisir. Le capelain est une mauvais homme. Et pouis, z'ai été percutier, autrefois ; ça ne gênera pas de zibier.

— Très bien, approuva Guy en riant. Prends-donc ce poignard. Vous êtes prêt, Monsieur le chapelain. Marco, à trois. Je compte. Une... deux...

Le chapelain, qui pâlissait affreusement depuis que Guy parlait, fixa dans ses liens un brusque mouvement.

— Arrêtez, murmura-t-il haletant... ne me tuez pas ainsi... Ne puis-je vous rendre aucun service pour me racheter ?...

Ligotté et entouré, il jugeait, cette fois, la situation désespérée. Et c'était une terreur folle, lâche, qui s'emparait de lui à la pensée de la mort.

— Je puis payer rançon, ajouta-t-il, laissant toute prudence. Je suis plus riche que je n'en ai l'air.

— Ah ! fit Guy négligemment. Combien m'offrez-vous en échange de votre liberté, reprit-il au bout d'un instant qui parut un siècle au prisonnier.

— A dire vrai, rectifia le chapelain qui voyant l'idée accueillie ne tenait plus à se ruiner. J'ai beaucoup de choses sans valeur. Dans notre métier, on n'a pas toujours le temps de choisir ; il faut prendre ce qui vous tombe sous la main.

— Vous vous moquez, je pense. Je ne vous estime pas bien cher, encore me faut-il pour votre rançon de bons écus à l'effigie du roi. Sinon... Marco ! Attention !

— Arrêtez, mon ami. Monsieur, je pourrai peut-être trouver. Enfin, que voulez-vous ?

— Je vous laisse vous évaluer vous-même.

— Dix pistoles, murmura en hésitant le chapelain.

— Vous pratiquez l'humilité, à ce que je vois. C'est toujours cela, en fait de qualités.

— C'est trop peu ? Je pourrai aller...

— Ecoute, bonhomme, tous ces bavardages ne signifient rien. Montre-moi ton trésor. J'ai entendu parler d'un rocher de la forêt voisine où vous serrez vos prises. Conduis-moi là. Je verrais ce que tu peux me donner sans te ruiner. Parole d'honneur, si tu es honnête, je serai raisonnable. Est-ce entendu ?

— Oh ! Monsieur, c'est impossible !

— Comme vous voudrez ! Marco !

— Monsieur... La forêt est toujours pleine de mes camarades qui vont et